

# COMPTE-RENDU DE L'ATELIER « TRAVAUX & RACCORDEMENTS »

17 janvier 2023  
Fort-Mardyck – Salle des Fêtes



Projet  
de production d'acier  
à basse émission de CO<sub>2</sub>  
sur le site de Dunkerque

Concertation préalable  
23 novembre 2022 au 12 février 2023



L'atelier « Travaux & Raccordements » s'est déroulé le 17 janvier 2023, de 18h00 à 20h45, à Fort-Mardyck. Il a réuni environ 25 participants (hors représentants de la maîtrise d'ouvrage)

Le diaporama commenté pendant la réunion est accessible à cette adresse : [Concertation ArcelorMittal Décarbonation - Les comptes-rendus et les replay des rendez-vous \(concertation-amf-decarbonation.fr\)](https://concertation-arcelmittal-decarbonation.fr)

## Table des matières

1. Introduction de la réunion .....	3
2. Le projet en bref .....	5
3. Les infrastructures du territoire et celles du projet .....	6
4. Premier temps d'échange sur les infrastructures du territoire et celles du projet .....	8
5. Les différentes phases de chantier chez AMF .....	11
6. Second temps d'échange sur les différentes phases du chantier chez AMF .....	13
7. Mots de conclusion .....	16

## 1. Introduction de la réunion

**Grégory BARTHOLOMEUS, maire de Fort-Mardyck**, accueille les participants à la réunion. Il indique que le sujet des travaux et raccordements intéresse tout particulièrement Fort-Mardyck, situé à proximité immédiate du site d'ArcelorMittal France.

Il souligne l'enjeu de la décarbonation, et l'illustre par le montant alloué aux projets de décarbonation d'ArcelorMittal France à Dunkerque et à Fos-sur-Mer (1,7 milliard d'euros). Il mentionne également la perspective de développement industriel du captage de CO<sub>2</sub>, qui permettra selon lui d'améliorer la qualité de l'air, un sujet auxquels les Fort-Mardyckois sont sensibles.

Il informe l'assemblée que le Ministre de l'Industrie, Roland LESCURE, était présent la veille sur le site d'ArcelorMittal pour annoncer que le projet du territoire était retenu dans le cadre de l'appel à projets « Zones Industrielles Bas-Carbone » (ZIBaC), ce qui démontre son intérêt national.

Il rappelle que le territoire de Dunkerque est responsable de 20% des émissions industrielles de France, et 70% de celles des Hauts-de-France. Monsieur BARTHOLOMEUS en déduit que la décarbonation de la France passe par celle de Dunkerque et du site d'ArcelorMittal Dunkerque.

Il se réjouit de ce projet et invite les participants à s'exprimer à chaque étape de la réunion.

**Simon BESNARD, SYSTRA**, se présente brièvement. Il indique qu'un enregistrement audio est prévu ainsi que la rédaction d'un CR. Il précise le déroulé de la réunion :

- Introduction et présentation de la concertation ;
- Le projet en bref
- Les infrastructures du territoire et celles du projet
- Temps d'échange
- Les différentes phases de chantier chez ArcelorMittal Dunkerque
- Temps d'échange.

Il rappelle les règles de circulation de la parole et les modalités de consultation des documents de la concertation et passe la parole aux maîtres d'ouvrage pour une présentation succincte de leurs entités respectives.

**François GLAISNER, ArcelorMittal France**, remercie les participants pour leur présence à la réunion. Il présente brièvement le groupe de sidérurgie ArcelorMittal, qui compte près de 160 000 salariés sur plusieurs continents, et qui est le détenteur d'un savoir-faire exceptionnel pour les aciers de haute qualité.

Il explique qu'ArcelorMittal France (AMF), filiale du groupe ArcelorMittal, est spécialisée dans les produits plats destinés notamment au marché automobile. Il ajoute que AMF dispose de 7 sites de production répartis en France (6 600 salariés) et dont le fonctionnement est intégré.

**Jérôme LINO, directeur de projet RTE**, présente RTE, le gestionnaire public du réseau de transport national d'électricité ; son rôle est :

- De transporter l'électricité entre les producteurs et les consommateurs (à travers le maintien et le développement du réseau électrique).
- De gérer à tout instant l'équilibre entre les grands centres de production électriques et les grands pôles de consommation (industriels électro-intensifs, réseaux de distribution...)
- D'assurer les interconnexions avec les autres réseaux électriques européens

**Martin PARASOTE, directeur de projet GRTgaz**, explique que GRTgaz est également délégataire de service public et gère à ce titre plus de 30 000 km de réseau de transport de gaz (carte à consulter sur la diapositive 9 du diaporama de présentation) ainsi que de très nombreuses infrastructures de gestion. Il précise les trois missions de GRTgaz, qui consistent à assurer :

- La sécurité du réseau ;
- Sa compétitivité ;
- Sa fiabilité.

Il précise en outre que GRTgaz se situe à l'interface entre les clients industriels ou les distributeurs de gaz, les points de stockage et les points d'approvisionnement nationaux (terminaux portuaires méthaniers, ...).

**Simon BESNARD, SYSTRA**, propose à François GLAISNER de présenter les objectifs de la concertation.

**François GLAISNER, AMF**, explique que la concertation intervient à un moment où le projet est suffisamment mature pour être présenté au public afin de l'informer et d'échanger sur les caractéristiques du projet et ses raisons tout en laissant suffisamment de marges de manœuvre pour prendre en compte les préoccupations et suggestions des participants autant que faire se peut. Il explique que la concertation porte notamment sur :

- Les raisons, les objectifs et les caractéristiques du projet ;
- Les enjeux socio-économiques et impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Les solutions alternatives qui ont été étudiées ;
- Les modalités de l'information et de la participation du public après la concertation préalable.

Il rappelle que le périmètre des dispositifs d'information et de la concertation du projet est celui de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), mais que tout le monde peut participer à la concertation par l'intermédiaire du site internet. François GLAISNER assure en outre que les maîtres d'ouvrage répondent à toutes les demandes et remarques formulées en ligne ou par le biais des cartes T disponibles dans les dépliants de concertation.

Il revient ensuite brièvement sur le calendrier de la concertation, qui se terminera le 12 février 2023.

**Jean-Michel STIEVENARD, garant de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)**, s'exprime également au nom de Anne-Marie ROYAL, garante et déléguée régionale de la CNDP, tous deux ayant été désignés par la CNDP. Il explique que le droit à l'information et à la participation est un droit constitutionnel rappelé dans le code de l'environnement et que le projet d'ArcelorMittal, du fait de son ampleur, était soumis à la saisine de la CNDP, laquelle a décidé de l'organisation d'une concertation préalable pour les trois co-porteurs du projet (ArcelorMittal, GRTgaz et RTE).

Il indique que son rôle est de contrôler que la concertation permette à chacun de s'informer et de s'exprimer et respecte les 6 principes de la CNDP :

- **Indépendance** vis-à-vis de toutes les parties prenantes, dont l'Etat ;
- **Neutralité** vis-à-vis du projet : la CNDP ne juge pas le projet mais la qualité de la concertation autour du projet ;
- **Transparence** : la CNDP partage sa méthodologie de travail et ses exigences vis-à-vis du responsable de projet ;
- **Argumentation** : la démarche argumentative est la seule qui vaut lors des débats ;
- **Egalité de traitement** : le propos de chaque participant ou intervenant est étudié de la même manière, indépendamment de son statut ;
- **Inclusion** : la CNDP vise à favoriser la rencontre de tous les publics. Elle souligne à ce titre que le public de la réunion ne reflète pas suffisamment la diversité du territoire.

Il explique que les différentes rencontres organisées dans le cadre de la concertation, réunions publiques comme rencontres de proximité, permettent de découvrir petit à petit de nouvelles dimensions du projet et d'associer le public à la conception du projet. Il rappelle que des rencontres de proximité sont prévues les mercredis 18/01 et 25/01.

Il salue les participants pour leur présence relativement importante et souligne l'engagement local des élus, qui ont assisté à une réunion d'information avec AMF dès le mois de novembre.

## 2. Le projet en bref

*Un film sur le projet est projeté en salle.*

**François GLAISNER, AMF**, revient sur les chiffres-clefs du projet illustrés par :

- Un **investissement inédit** de 1,4 milliard d'euros ;
- Le **maintien de la capacité de production** (6,8 Mt/an) et des **emplois** (3 200 salariés) du site ;
- Une **baisse substantielle du contenu carbone de l'acier en sortie d'aciérie** (1,8 tCO<sub>2</sub> /tonne d'acier → 0,5 tCO<sub>2</sub> / tonne d'acier).

Il indique en outre que les nouvelles installations pourraient être mises en service dès 2026.

Il rappelle que le projet consiste en une transformation profonde de la méthode de fabrication de l'acier, à travers la **substitution du gaz et de l'électricité au charbon**, aujourd'hui indispensable dans la filière dite « hauts-fourneaux ».

François GLAISNER revient ensuite sur la transformation du site sur la base d'une carte présentant les installations qui vont être :

- mises à l'arrêt (chaîne d'agglomération 2, hauts-fourneaux 2 et 3),
- ralenties (haut-fourneau 4, chaîne d'agglomération 3, cokerie),
- mises en service (URD, fours électriques, station de pompage, poste de gaz, poste électrique).

Il ajoute que l'aciérie actuelle sera maintenue en l'état et recevra de l'acier liquide issu des nouvelles installations ainsi que du haut-fourneau 4, qui restera fonctionnel bien que tournant au ralenti.

Il commente ensuite les **défis du projet** retenus :

- **Un challenge technique**, du fait de l'ampleur des travaux envisagés, du besoin de maintenir la production le temps des travaux et de la mise en œuvre d'une technologie éprouvée à une échelle jamais réalisée auparavant ;
- **Un challenge humain**, afin d'assurer l'avenir professionnel de chaque salarié sur le site de Dunkerque, permettre la continuité de l'activité le temps des travaux, en garantissant la sécurité de tous les salariés et accueillir plus de 1000 personnes en plus sur le site chaque jour (chantier).

Il rappelle en outre que le projet prévoit une **mise en service des installations de production** en 2026, mais que le chantier relatif au redimensionnement pérenne des infrastructures d'approvisionnement électrique du projet durera jusqu'en 2030.

François GLAISNER revient sur les effets du projet sur le voisinage :

- **Amélioration attendue de la qualité de l'air** à la suite de l'arrêt et du ralentissement des anciennes installations (-50% de charbons manipulés sur le site) et la mise en service d'installations aux meilleurs standards actuels ;
- Réévaluation des nuisances sonores du site afin de **contenir le niveau de bruit** au niveau autorisé par la législation ;
- **Modification des flux d'approvisionnement du site de Dunkerque**, à travers l'augmentation de la part des aciers recyclés, la réduction du recours au charbon, et la modification des co-produits et matières premières du nouveau procédé.

Il présente enfin une vue de simulation des nouvelles installations, réalisée à partir de la route bordant le site d'AMF. Il indique notamment que la tour de l'Unité de Réduction Directe mesurera 152 m de haut, à comparer aux 140 m de la cheminée du site la plus haute actuellement.

### 3. Les infrastructures du territoire et celles du projet

**Simon BESNARD, SYSTRA**, invite David LEFRANC à venir à la tribune afin de présenter le contexte infrastructurel du territoire.

**Daniel LEFRANC, Directeur de l'Aménagement et de l'Environnement du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD)**, revient d'abord sur les enjeux de décarbonation au niveau du territoire, incarnés en particulier par la transformation du port, sur toutes ses dimensions :

- **Industries** ;
- **Mobilités et logistique du port** ;
- **Production d'énergie** (centrales photovoltaïques à venir sur d'anciens champs ferroviaires et au niveau de la butte « STR-Eurovia ») ;
- **Infrastructures collectives de la décarbonation**. Il précise ensuite leur nature.

Il rappelle que 20% des émissions industrielles de la France proviennent de Dunkerque et affirme le rôle leader du territoire et du port pour remplir les objectifs de décarbonation nationaux (Neutralité carbone en 2050). Il indique que le port agit aussi pour attirer des activités décarbonées ou concourant à la décarbonation de la société (comme Verkor).

Monsieur LEFRANC indique que l'accompagnement des acteurs dans leur transition passe avant tout par le développement des réseaux :

- **Réseau électrique**, dont les industries et en particulier ArcelorMittal France, sont fortement dépendantes ;
- **Réseau de gaz** ;
- Réseaux futurs :
  - **Réseau Hydrogène**, dont le développement est initié en ce moment-même par de nombreux acteurs (Producteur H2V, par exemple) ; et dont Monsieur LEFRANC souhaite qu'il soit public, ouvert et unique, à l'image des réseaux de GRTgaz et RTE ;
  - **Réseau CO<sub>2</sub>**, qui nécessitera un financement de plusieurs millions d'euros. Un tel réseau permettrait de capter et valoriser ou stocker les émissions de CO<sub>2</sub> restantes après la mise en œuvre des projets de décarbonation.

Il mentionne enfin deux réseaux qui lui semblent essentiels, et qui nécessitent d'être étudiés :

- Celui de **l'eau (eau industrielle et eau de mer)**. Il espère à ce titre que la décarbonation ne massifiera pas la consommation en eau industrielle. Il rappelle que plusieurs projets sont accompagnés par le port pour favoriser le recyclage ou la circularité de l'eau industrielle et l'emploi de l'eau de mer. Il indique que c'est l'un des enjeux qui ont conduit à la visite de Monsieur LESCURE la veille ; le territoire a déjà remporté 13,6 millions d'euros de financement à l'occasion d'un appel à projets de l'ADEME sur ces sujets.
- Celui de la **chaleur fatale**, qui existe déjà et qui concerne AMF depuis les années 80. Il explique que le port a lancé un appel à projets pour valoriser d'autres gisements de chaleur fatale sur le territoire et annoncera bientôt le lauréat, qui réalisera 20 km de réseau.

**Simon BESNARD, SYSTRA**, remercie David LEFRANC pour sa présentation et souligne que c'est la première fois que le port s'exprime dans le cadre de cette concertation. Il invite Jérôme LINO à présenter le raccordement électrique du projet.

**Jérôme LINO, Directeur de projet RTE**, rappelle que le projet porté par ArcelorMittal France conduit à augmenter la consommation moyenne du site de 180 MW à 450 MW, ce qui nécessite de redimensionner les infrastructures d'approvisionnement électrique actuelles du site de Dunkerque.

Il présente brièvement la solution technique qui sera mise en service à horizon 2030 (deux liaisons 400 kV souterraines d'environ 5 km), et la solution transitoire qui consiste à adapter et renforcer les liaisons 225 kV actuelles.

Il revient ensuite sur les **différents types d'infrastructures** envisagés pour le raccordement sous-terrain, alternatives :

- Pose PEHD (polyéthylène à haute densité), adaptée aux territoires ruraux et agricoles ;
- Pose PVC (en « plastique »), adaptée aux territoires urbains et semi-urbains, car les tubes en PVC sont renforcés par du béton.

Il présente les **travaux de génie civil** nécessaires (diapositive 36 du diaporama de présentation) à la pose des câbles : création d'une tranchée d'une profondeur minimale de 1m60 et d'une largeur minimale de 0,7 m et création de chambres de jonction tous les 800m à 1 km environ, sur l'ensemble du tracé.

Il indique que les équipes de RTE se coordonneront avec les services de l'Etat pour identifier quelles routes pourront être coupées temporairement afin de limiter l'impact sur le réseau routier à l'air libre.

Jérôme LINO présente un exemple de **mode opératoire de l'enfouissement des câbles** grâce à un schéma détaillé (diapositive 38 du diaporama de présentation). Il présente notamment les différents engins et la vitesse du chantier (une centaine de mètres par semaine environ, en fonction de la complexité du sous-sol).

Il revient ensuite sur les enjeux du chantier sur l'environnement humain :

- **Nuisances sonores et perturbations des circulations** liées aux travaux, qui resteront localisées temporellement et spatialement ;
- **Absence de champ électrique** émanant des câbles ;
- Dimensionnement du raccordement en respectant **le seuil imposé par l'arrêté technique du 17 mai 2001, soit 100 microteslas pour le champ magnétique.**

**Martin PARASOTE, directeur de projet GRTgaz**, revient sur le projet de création de nouvelles infrastructures de raccordement en gaz du projet. Il présente une carte où figure le fuseau de moindre impact identifié sur la base des enjeux humains et environnementaux du territoire (diapositive 41 du diaporama de présentation).

Il précise que le projet d'AMF implique le triplement des besoins en gaz du site (96 000 Nm<sup>3</sup>/h), alors même que les infrastructures d'approvisionnement existantes, partant de Loon-Plage, sont déjà saturées.

**Jean-Michel STIEVENARD, garant CNDP**, demande de préciser ce à quoi correspondent les Nm<sup>3</sup>/h (normo-mètres cubes par heure)

**Martin PARASOTE, directeur de projet GRTgaz**, indique qu'il s'agit d'une unité de mesure de débit conventionnelle. Il rappelle que le gaz est une substance compressible selon la température et la pression de son environnement et explique que le Nm<sup>3</sup> correspond à une quantité de gaz occupant 1m<sup>3</sup> aux conditions normales de température et de pression.

Il présente brièvement le trajet préférentiel de la nouvelle canalisation et indique qu'elle permettrait de doubler la canalisation existante (déjà saturée). La nouvelle canalisation courrait sur environ 6 km de long et serait enfouie à 1 mètre de profondeur entre les deux gares de demi-coupe situées à chaque extrémité du trajet. Un poste de livraison est également prévu sur le site d'ArcelorMittal pour mesurer la consommation de gaz et le livrer en toute sécurité.

Il présente un **schéma du mode opératoire des travaux** (diapositive 43 du diaporama de présentation). Il revient ensuite sur le calendrier du projet dont les principales étapes sont :

- Dépôt du dossier d'autorisation préfectorale muni de toutes les études (Faune-Flore, étude topographique et du sous-sol...) au deuxième semestre 2023 ;
- Instruction du dossier en 2024 ;
- Lancement des travaux en 2025 ;
- Livraison des infrastructures début 2026.

Martin PARASOTE termine sa présentation par les **effets du projet sur le milieu humain** :

- Impact temporaire lié au chantier ;
- Bornes visuelles signalant la bande de servitude.

Il présente enfin la technique de *forage dirigé*, qui permet de franchir des points spéciaux, comme les voies ferrées ou les canaux, ce qui concerne directement la zone d'études.

## 4. Premier temps d'échange sur les infrastructures du territoire et celles du projet

**Simon BESNARD, SYSTRA**, invite les participants à poser leurs questions ou à exprimer leurs remarques aux différents intervenants.

**Xavier VILAIN, Amis de la Terre - Dunkerquois**, voudrait plus de précisions sur la nature de l'impact des raccordements sur la Réserve Naturelle Régionale et sur la ZNIEFF des marais du Prédembourg.

Il estime que les solutions de « plantations de haies » et d'installation de nichoirs à oiseaux évoquées dans le dossier de concertation ne sont pas satisfaisantes si les impacts sont importants.

**Une riveraine membre de la CLCV Grande-Synthe**, souhaite revenir sur l'enjeu de l'énergie (en lisant une position écrite en réunion interne à l'association). Elle signale que l'électricité consommée par le projet est énorme et qu'elle nécessitera forcément la mise en service de nouvelles unités de production électrique sur la centrale de Gravelines, dont elle indique savoir qu'elles ne seront pas mises en service avant 2035 au plus tôt.

Elle demande si les ménages subiront des coupures d'électricité entre la mise en service prévue des nouvelles installations et cette date.

**Martin PARASOTE, directeur de projet GRTgaz**, revient sur la première question. Il explique que GRTgaz applique, conformément à la réglementation, la logique Eviter, Réduire, Compenser pour l'ensemble de ses projets et en particulier celui-ci afin de préserver le plus possible les espaces naturels.

Il précise que la ZNIEFF concernée par le projet accueille aujourd'hui des migrants et qu'elle est étudiée sur une bande très large par des écologues, dès aujourd'hui, pour identifier le meilleur trajet et estimer les compensations nécessaires.

**Simon BESNARD, SYSTRA**, demande à Monsieur PARASOTE de préciser le calendrier de ces études.

**Martin PARASOTE, directeur de projet GRTgaz**, explique que le volet Faune-Flore sera terminé à l'été 2023 en vue de son dépôt fin 2023. Il demande s'il a bien répondu à la question.

**Xavier VILAIN, Amis de la Terre - Dunkerquois**, demande de confirmer si la zone ZNIEFF sera bien impactée par le projet.

**Martin PARASOTE, directeur de projet GRTgaz**, explique que la ZNIEFF ne serait pas nécessairement touchée mais que les boisements voisins pourraient être défrichés pour permettre le passage des infrastructures et seraient entretenus tout au long de la vie des structures.

Il confirme que GRTgaz travaillera avec les écologues de l'Etat afin de déterminer les mesures compensatoires adéquates.

**Simon BESNARD, SYSTRA**, invite RTE à compléter éventuellement la réponse de GRTgaz.

**Jérôme LINO, Directeur de projet RTE**, explique que RTE suit la même logique que GRTgaz mais est moins avancé sur son projet à ce stade (études Faune-Flore-Habitat lancées plus récemment). Il confirme qu'une bande de servitude devra également être entretenue au-dessus des infrastructures électriques et que les mesures de compensation adéquates seraient mises en œuvre si les zones naturelles devaient être impactées.

**Simon BESNARD, SYSTRA**, propose de répondre à la question relative à l'approvisionnement électrique.

**Jérôme LINO, Directeur de projet RTE**, rappelle que l'actuelle situation dégradée du parc nucléaire français est conjoncturelle. Il ajoute que RTE est confiant sur le retour à la normale d'ici 2026 et affirme que la France est traditionnellement exportatrice d'électricité, et qu'elle va très probablement le redevenir prochainement.

Il rappelle en outre que l'électricité peut venir de n'importe où et que ces réacteurs ne seront pas construits exclusivement pour le client AMF. En effet, l'origine des électrons qui alimentent le territoire et les installations ne peut pas être tracée et, qu'à ce titre, d'autres sources d'électricité peuvent alimenter le projet et les ménages (parcs photovoltaïques, champs éoliens...).

**Simon BESNARD, SYSTRA**, demande si le public a d'autres questions.

**Marie-Paule HOCQUET, CLCV**, voudrait revenir sur une réflexion soulevée précédemment.

Elle pointe l'incohérence entre les appels à la sobriété et l'apparente consommation permanente des industries (illuminées jour et nuit dans le voisinage). Elle souligne en outre que le coût de l'électricité est très fort pour les ménages. Elle demande quels efforts sont faits et seront faits dans le sens de la sobriété industrielle.

Elle juge que le projet de décarbonation et tous les projets du territoire, pour écologique qu'ils soient, font exploser la consommation en gaz et en électricité du territoire.

Elle ajoute que **l'enjeu du bruit** est très important et que le maître d'ouvrage ne l'évoque pas suffisamment. Elle rappelle que le territoire s'est battu pendant plusieurs années pour obtenir des mesures de réduction. Elle estime que le projet, qui implique l'augmentation de la manipulation de ferrailles, risque d'augmenter les nuisances pour le voisinage et de faire perdre le bénéfice des années passées.

Elle appelle le maître d'ouvrage à s'engager sur la question. Elle ajoute que les études d'impact ne sont pas réalistes car elles ne mesurent pas l'impact cumulé des différentes entreprises et ne prennent pas les effets des conditions météorologiques sur la perception du bruit. Elle estime que, sur (sic) 14 milliards d'euros d'investissement, il doit y avoir un peu de budget pour construire les dispositifs nécessaires.

Elle ajoute que la simulation visuelle présentée par le maître d'ouvrage est faussée et rappelle avoir reçu l'assurance de AMF que de meilleurs rendus seraient produits. Elle constate que cela n'a pas été fait et souligne que la présentation était très courte sur le sujet.

**Marc MALHOMME, représentant CFE-CGC**, a une question pour les co-maîtres d'ouvrage. Il demande si les réseaux sont dimensionnés pour d'autres clients que AMF.

**Jérôme LINO, RTE**, précise que les deux liaisons électriques souterraines seront destinées exclusivement à ArcelorMittal France.

**Martin PARASOTE, GRTgaz**, précise que c'est un embranchement client dédié à, et financé par, ArcelorMittal. Il indique que GRTgaz a étudié en interne la possibilité d'avoir d'autres clients dans la zone mais rappelle que, sans client identifié, il est interdit de surdimensionner les infrastructures.

**Simon BESNARD, SYSTRA**, propose à Monsieur GLAISNER de répondre à son tour.

**François GLAISNER, AMF**, rappelle que l'augmentation du coût de l'énergie est un problème tout autant pour les ménages que pour les industriels.

Il ajoute que l'éclairage du site AMF est nécessaire, pour des raisons réglementaires, mais aussi parce que le site tourne 24h/24h et qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des travailleurs en éclairant les bâtiments et les voies de circulation.

Concernant la vue de la tour, il réaffirme le fait que la simulation est correcte et respecte les effets de perspective de la vue humaine. Il indique avoir déjà répondu à Madame HOCQUET sur ce sujet.

**Marie-Paule HOCQUET, CLCV**, indique que l'image présentée n'est pas réaliste, et que le public n'est pas là pour être réconforté. Elle insiste sur le fait que la taille des infrastructures doit être bien comprise par les participants car elle n'est pas anodine et reflète les nuisances liées au projet.

Elle insiste sur le fait que l'objectif de la concertation est bien d'informer la population et de prendre le temps de lui détailler tous les aspects du projet.

**François GLAISNER, AMF**, ajoute que AMF prendra les mesures nécessaires pour limiter le bruit.

**Une habitante de Fort-Mardyck** souligne la multiplication des flux et trafics CO<sub>2</sub> et hydrogène sur le territoire. Elle demande s'il y aura plus d'usines classées Seveso aux alentours de Fort-Mardyck.

Elle revient ensuite sur la question des travaux. Elle demande si un appel d'offres est prévu et si beaucoup d'étrangers seront recrutés, à l'instar du projet gazomètre (sic).

Sur la question des tours, elle estime qu'une tour de plus ne changera pas foncièrement le paysage. Elle propose en revanche l'installation d'une butte avec des arbres pour faire écran et retirer du bénéfice écologique en plus de la décarbonation.

**Béatrice LECOESTER, habitante de Mardyck**, revient sur le raccordement en gaz. Elle demande si celui-ci concerne de l'hydrogène ou du gaz naturel.

Elle indique que les visites de site similaire permettraient de se rendre compte de la taille des installations et suggère aux participants d'y assister si l'occasion se présente, pour sortir des considérations techniques.

Elle ajoute que si les projets se multiplient, il serait difficile de reboiser en compensation sur le territoire.

**Simon BESNARD, SYSTRA**, propose à Monsieur LEFRANC de donner de premiers éléments de réponse concernant le risque SEVESO.

**David LEFRANC, GPMD**, signale à titre préliminaire qu'il existe très peu de foncier disponible pour accueillir des industries à proximité de Fort-Mardyck. Il demande si ArcelorMittal, déjà classé Seveso, le sera encore après transformation.

Il indique qu'il est très difficile de prévoir l'installation d'activités Seveso à l'avance (comme H2V ou Verkor), puisque l'application de la classification des produits et matières concernés dépend des projets déposés et de l'évolution de ladite classification. Il indique à titre d'exemple que des sites ne présentent pas de réelle dangerosité et sont classés Seveso suite à une évolution de la classification. Réciproquement il mentionne les grands incendies de Rouen, qui concernent des entrepôts non classés Seveso.

**Simon BESNARD, SYSTRA**, demande si cette intervention répond à la question de la participante.

*Celle-ci opine.*

**Martin PARASOTE, directeur de projet GRTgaz**, confirme que GRTgaz achemine historiquement du gaz naturel et prévoit de livrer de l'hydrogène quand le marché sera suffisant. GRTgaz vise à devenir un acteur incontournable de l'hydrogène quand les conditions seront réunies.

**Jean-Michel STIEVENARD, garant CNDP**, demande de préciser si la canalisation devra être changée pour acheminer l'hydrogène.

**Martin PARASOTE, directeur de projet GRTgaz**, explique que la canalisation installée est « H<sub>2</sub>-ready » et peut donc acheminer du gaz naturel ou de l'hydrogène, ainsi qu'un mélange des deux.

**Simon BESNARD, SYSTRA**, demande de répondre à la question relative au déboisement et aux boisements de compensation.

**Martin PARASOTE, directeur de projet GRTgaz**, explique que les impacts sur l'espace naturel n'ont pas encore été tout à fait déterminés et qu'à ce titre, il est impossible d'estimer la nature des compensations, qui doivent se faire dans le même type de milieu. Ceci sera fait en coordination avec les services de l'Etat

**Simon BESNARD, SYSTRA**, demande l'avis d'AMF sur la proposition de Madame LECOSTER de faire visiter des installations de réduction directe.

**François GLAISNER, AMF**, souligne que cette technologie n'est pas encore mise en œuvre en France, et qu'il est compliqué, même pour des employés AMF, d'en visiter une à l'étranger.

Il précise en revanche que les deux visites du site existant, organisées dans le cadre de la concertation ont été appréciées et que la seconde a rencontré un vif succès.

**Simon BESNARD, SYSTRA**, indique que la dernière question relative aux emplois en période de chantier pourrait trouver réponse dans les présentations de la seconde partie. Il propose à la participante de les écouter d'abord.

Il invite Laurent LOUIS et Eric LE ROL à monter en tribune pour les présenter.

## 5. Les différentes phases de chantier chez AMF

**Laurent LOUIS, responsable des équipes Travaux Neufs du Programme Décarbonation**, revient sur les transformations du site au cours de la mise en œuvre du projet.

A partir d'une carte, il montre que les zones concernées par le projet sont principalement situées tout au nord du site, ce qui permet de réduire *ab initio* les nuisances (bruits, vibrations, ...) liées au chantier pour les riverains.

Il ajoute que ce choix n'a pas été fait uniquement pour cette raison, mais parce que plusieurs contraintes pèsent sur le chantier :

- Proximité des nouvelles installations avec certaines installations existantes (Aciérie) ;
- Proximité entre l'Unité de Réduction Directe (URD) et les fours électriques pour des raisons d'optimisation ;
- Faible réserve foncière du site qui nécessite de déplacer plusieurs zones d'activités sur le site ;
- Assurer le niveau de production du site pendant toute la phase des travaux.

Il présente une vue aérienne du site où figurent les différentes zones des travaux (Diapositive 53 du diaporama de présentation). Il mentionne certaines relocalisations d'activité impliquées par le projet,

comme le stockage de charbon, le traitement des laitiers de l'aciérie, ou encore le broyage des charbons destinés à la chaîne d'agglomération.

Il présente une simulation 3D qui permet de montrer la configuration relative des différentes installations du projet.

Il revient ensuite sur l'échelonnement des travaux :

- **Préparation du site :**
  - Préparation des zones de substitution, pour les rendre accessibles aux activités qu'elles devront accueillir ;
  - Aménagement des nouvelles infrastructures ;
  - Mise en œuvre de solutions temporaires de transition ;
  - Déménagement des activités en cours vers les zones de destination, de manière maligne (consommer les ressources des anciennes zones de stockage et remplir les nouvelles) ;
  - Préparation des raccordements sur les fluides et gaz existants ;
  - Essais et mise en service des installations déplacées ;
- **Construction :**
  - Aménagement des zones libérées ;
  - Aménagements logistiques afin de faciliter la livraison de modules préassemblés
  - Construction des équipements
- **Mise en production à horizon fin 2026 – début 2027.**

Il présente ensuite une simulation du besoin en personnel de construction sur le site. Il estime que le pic d'emploi pourrait atteindre entre 1 000 et 1 500 personnes en plus sur le site chaque jour. Il précise néanmoins que cette approche est à prendre avec précaution car très préliminaire.

Il revient enfin sur les partenaires attendus pour le projet. Il insiste sur l'importance des ressources locales dans la réalisation du chantier, notamment en ce qui concerne la préparation du terrain.

Il indique que, concernant la construction, l'entreprise aura probablement recours à des entreprises de plus grande taille (internationales) étant donné la main d'œuvre nécessaire et la spécificité des compétences nécessaires pour la technologie URD.

Laurent LOUIS explique que la logistique du chantier est cruciale pour optimiser les opérations de constructions et limiter l'impact du chantier sur l'extérieur. Il espère pouvoir optimiser cette logistique à partir de la situation géographique favorable du site en bord de mer afin de :

- Limiter les trafics routiers ;
- Optimiser les conditions de montage par la mise en œuvre du pré-assemblage externe réalisé en préalable à la livraison ;
- Limiter les opérations à risque sur le chantier.

Il indique que ArcelorMittal France a déjà une expérience en la matière et présente différentes solutions qui ont été mises en œuvre lors de projets précédents sur le site de Dunkerque (remorques hydrauliques pour déplacer des modules de grande dimension).

Il présente ce qui a déjà été anticipé pour réduire les nuisances du chantier et accueillir dans les meilleures conditions les personnes travaillant sur le chantier :

- Anticiper les capacités locales d'accueil ;
- Développer des solutions d'hébergement spécifiques pour les partenaires internationaux ;
- Aménager les portes d'accès du site pour faciliter les déplacements des travailleurs et la logistique des modules ;
- Limiter les transferts de matières premières pour limiter les nuisances sonores et les émissions de poussières.

**Éric LE ROL, Responsable Sécurité des équipes des travaux neufs de AMF**, se présente brièvement et rappelle que la sécurité est la priorité numéro 1 pour AMF que ce soit pour ses employés propres ou ceux de ses prestataires.

Il présente d'abord les obligations réglementaires qui incombent à tout maître d'ouvrage en matière d'accueil de personnel étranger à l'entreprise et sur lesquels toute entreprise se doit d'être exemplaire (diapositive 63 du diaporama de présentation) :

- Lutte contre le travail dissimulé
- Lutte contre l'emploi illégal de travailleurs sans titre de travail ou irrégulièrement détachés en France.

Il ajoute que AMF organise, en coordination avec la CCI, la mise en relation des entreprises internationales avec les entreprises locales susceptibles d'apporter une expertise ou une compétence sur ce sujet. Cette mise en relation se traduit par :

- Une présentation du détail des investissements ;
- Une présentation des entreprises principales et des contrats qui leurs sont confiés ;
- Une présentation du périmètre des sous-traitances potentielles ;
- Un recensement des entreprises locales intéressées par une sous-traitance ;
- Un *speed-dating* informel entre entreprises principales et entreprises locales.

Il affirme en outre que ArcelorMittal France se doit de participer à la mise en valeur des compétences locales du Dunkerquois auprès des entreprises internationales et de permettre le « rapatriement » d'un maximum d'heures de travail sur le territoire.

Il revient enfin sur le devoir de contrôle et de vigilance relatif aux conditions d'accueil de travailleurs issus d'autres bassins d'emploi. Cela se traduit notamment par la vérification de la qualité des lieux d'hébergement et de restauration, l'organisation de l'accès aux soins ou encore le respect de la législation sociale.

Il présente un retour d'expérience concret sur la rénovation d'une des coulées continue verticales courbes du site.

Il explique que dans ce cadre, le prestataire principal (Danielli, Italie) a eu recours à une centaine de travailleurs thaïlandais, et que ArcelorMittal a mis en relation les bailleurs locaux, les collectivités territoriales et les acteurs de la restauration.

Éric LE ROL indique que AMF a informé la population sur l'arrivée de ces travailleurs et la solution retenue a été la création d'un terrain de camping sur la ferme d'un agriculteur pour lui permettre de rentabiliser rapidement son opération et pour assurer un logement décent aux ouvriers.

## 6. Second temps d'échange sur les différentes phases du chantier chez AMF

**Simon BESNARD, SYSTRA**, remercie les intervenants pour la présentation des différents enjeux du chantier. Il demande si la personne qui avait posé la question relative à l'emploi a trouvé réponse.

**La participante** indique que des écoles pourraient être approchées pour essayer de répondre aux besoins de l'entreprise. Elle explique que l'adhésion au projet passe aussi par des mesures en faveur de l'emploi local et de la formation des jeunes.

**Un habitant de Fort-Mardyck** estime que le maître d'ouvrage vient de confirmer que beaucoup de personnes viendront de l'étranger dans le cadre de ces chantiers. Il demande si les cahiers des charges sont déjà faits.

Il mentionne le fait que Total aurait accueilli des Polonais dans des conteneurs sur son site, que Pechiney aurait fait de même avec des Portugais, et que les entreprises locales auraient ensuite été appelées à la rescousse pour essayer les plâtres.

Il juge que les Thaïlandais sont moins professionnels que les entreprises locales et demande si le choix des prestataires est uniquement lié aux salaires et au montant des cahiers des charges.

Il demande si les contrats sont conclus avec les entreprises en fonction du moins-disant. Il ajoute que les Français ont le Smic, mais que les étrangers n'ont peut-être pas la même contrainte.

**Xavier VILAIN, Amis de la terre – Dunkerque**, revient sur les travaux. Il demande comment les 3 installations arrêtées seront déconstruites et ce qui est prévu en matière de recyclage. Il demande si ces déchets seront traités en France ou destinés à l'étranger.

Il revient sur la question relative aux risques Seveso. Il rappelle qu'il y a 22 sites Seveso sur le littoral Calais-Dunkerque, et appelle à ne pas négliger l'effet « cocktail ».

Enfin, il juge que, si Verkor a été qualifiée de « peu dangereux », un incident a eu lieu récemment dans une usine de batteries à Rouen est qu'il est encore difficile de l'éteindre définitivement.

**Simon BESNARD, SYSTRA**, propose aux intervenants de répondre successivement aux questions.

**Éric LE ROL, AMF**, explique que toutes les matières seront triées sur site pour être recyclées ou transformées. Ainsi, tous les métaux ferreux seront recyclés directement sur le site. Sur le béton armé et autres matières non polluées, il explique que le maximum de matières sera récupéré et valorisé par des entreprises de travaux publics. Il ajoute que les terrains seront dépollués.

**Laurent LOUIS, AMF**, indique que des relevés amiante et plomb ont été lancés sur l'ensemble des lieux qui pourraient être modifiés ou démolis afin de mieux prévoir comment traiter ces zones.

Il explique que la présentation d'aujourd'hui est l'aboutissement d'un travail d'un an pour optimiser la localisation des installations et identifier les précautions nécessaires au retraitement des matières.

Sur les cahiers des charges, il précise que rien n'est signé aujourd'hui, et que les cahiers des charges ne sont pas faits. Il indique que le recours à la main d'œuvre étrangère ne se résume pas à une réduction des coûts mais relève plus de la disponibilité des compétences techniques pour gérer un chantier de cette ampleur. Il rappelle que l'entreprise fera le nécessaire pour augmenter le recours aux sociétés locales.

**Éric LE ROL, AMF**, précise que ce type de technologie n'a jamais été installé en France et que les compétences se situent donc à l'étranger. Il ajoute que AMF a une obligation de résultat sur la sécurité de ses installations et des employés et doit donc recourir aux meilleures entreprises pour l'installation des différents modules.

Il revient brièvement sur le cas Danielli et indique que l'entreprise thaïlandaise était une filiale de Danielli spécialisée dans le montage, et donc compétente.

Il précise que le droit européen interdit de conditionner les appels d'offre à des aspects discriminatoires (nationalité).

**Laurent LOUIS, AMF**, indique que les conditions de logement évoqués par le participant ne sont pas tolérables pour AMF.

**Éric LE ROL, AMF**, ajoute qu'il est proscrit que du logement soit prévu sur le site AMF. Il affirme que, dans le cadre de ses fonctions, il se déplace lui-même pour vérifier le respect des critères de décence de chacun des logements des employés.

**Un participant** se présente et indique notamment être intervenu pour 63 visites des sites de Grande-Synthe et de Dunkerque. Il exprime plusieurs remarques ou sources d'interrogation pour alimenter le débat.

Il souhaite faire une remarque concernant la méthode de concertation employée. Il constate qu'il est difficile, pour le public, de se préparer aux réunions publiques et aimerait faire partie d'un groupe de travail pour préparer des questions.

Il dit avoir pu rencontrer des représentants du maître d'ouvrage à la gare de Dunkerque et obtenir des documents pour lui permettre de préparer ses questions.

Il évoque l'*Inflation Reduction Act* (IRA) américain qui semble être un élément de contexte majeur et demande un éclaircissement sur ce sujet.

Il constate ensuite que les **aspects de défense**, ne sont jamais abordés, alors même que les infrastructures d'industrie lourde sont toujours stratégiques (par exemple, Azovstal à Marioupol en Ukraine).

Il demande ensuite comment les betteraviers qui utilisaient les laitiers vont s'adapter à leur réduction.

Il demande ensuite s'il existe un plan de déplacement sur le site pour diminuer la pollution, ne serait-ce que pour l'automobile.

En tant que retraité, il aimerait se faire embaucher chez AMF en raison de sa bonne connaissance du site.

Il mentionne enfin le rideau de fumées que l'on aperçoit certains jours flotter au-dessus du site.

**Béatrice LECOESTER, habitante de Mardyck**, s'exprime au nom d'une habitante de Fort-Mardyck qui vient de partir. Elle explique que le dépliant n'a pas été reçu partout, notamment au Pont-à-Roseaux et dans certains quartiers de Fort-Mardyck.

Elle dit avoir expliqué à cette participante que ces dépliants étaient très utiles pour permettre à tous de s'exprimer tout en gardant, le cas échéant, son anonymat.

**Marie-Paule HOCQUET, CLCV**, demande à prêter une attention toute particulière aux riverains et demande au maître d'ouvrage de réfléchir spécifiquement aux nuisances nocturnes.

Elle revient sur la question de la tour de l'URD et explique que la nuisance visuelle n'est pas celle qu'elle souhaite pointer en premier lieu. Elle craint surtout le bruit de l'installation, qu'elle assimile à « des billes de métal qui tombent sur du métal [et à] des torchères avec du gaz. »

Elle souhaite répéter ce point car elle estime qu'il y a souvent peu d'habitants en réunions, et qu'ils ne sont pas familiers avec les débats publics et n'osent pas poser leurs questions.

**Simon BESNARD, SYSTRA**, propose aux intervenants de répondre aux différentes questions et remarques.

**Laurent LOUIS, AMF**, explique que le procédé de l'URD ne consiste pas à lâcher des billes d'acier en hauteur mais correspond à un glissement en continu, avec une enceinte en permanence pleine de matières qui descendraient graduellement vers le bas de la tour.

*Madame HOCQUET s'exprime hors micro.*

**François GLAISNER, AMF**, explique que cette question a déjà été posée et que la même réponse a été apportée par AMF.

*Madame HOCQUET à nouveau hors micro exprime son mécontentement.*

**Simon BESNARD, SYSTRA**, constate que Madame HOCQUET n'est pas satisfaite par la réponse et propose de passer aux autres questions afin de répondre au maximum d'interrogations.

**François GLAISNER, AMF**, explique que l'IRA est un décret qui vise à rétablir une forme de protectionnisme pour l'énergie aux Etats-Unis.

Il explique que la France appuie également de nombreux projets industriels et énergétiques pour éviter une perte de compétitivité par rapport aux entreprises étrangères, notamment chinoises et que le projet d'AMF fait partie des priorités de l'Etat.

Il ajoute que le gouvernement attend aujourd'hui la confirmation de la Commission européenne pour pouvoir financer le projet sans relever de la concurrence déloyale.

**Simon BESNARD, SYSTRA**, propose de passer à la conclusion et donne la parole à Monsieur STIEVENARD pour également répondre à l'interpellation sur la méthode de la concertation.

## 7. Mots de conclusion

**Jean-Michel STIEVENARD, garant CNDP**, revient sur le déroulement de l'atelier.

Il commence par confirmer à Marie-Paule HOCQUET qu'elle a le droit de reposer les questions qu'elle souhaite si elle ne comprend pas la réponse ou n'en est pas satisfaite. Il explique que certaines réponses restent incomplètes parce que les données ne sont pas encore disponibles. Il ajoute que toutes les interventions, mêmes longues, sont intéressantes.

Il remercie les participants pour leur participation et estime que les présentations ont été copieuses, parfois un peu trop. Il précise que ceci montre que les porteurs de projet avancent dans la concertation.

Concernant les questions de Monsieur VILAIN, il estime que de nombreux éléments de réponse résulteront de la conclusion des enquêtes Faune-Flore et Habitats et seront mis à la disposition des citoyens lors de la future enquête publique.

Il revient ensuite sur les enjeux paysagers soulevés lors de la réunion et rappelle que, si l'entreprise respecte strictement ses obligations réglementaires sur son site, il est peut-être envisageable de demander localement la réalisation d'un plan paysager pour compenser les impacts.

Monsieur STIEVENARD revient aussi sur les « contradictions » relevées par les citoyens (consommation d'énergie, ...). Il explique qu'il faut dépasser ces contradictions, qui n'invalident pas pour autant le projet et méritent d'être étudiées, expliquées.

Concernant l'emploi, il souligne l'importance du chantier. Il estime que le maître d'ouvrage doit être capable d'ici la fin de la concertation, d'expliquer comment il compte accompagner les riverains pendant le chantier et maintenir un dialogue permanent. Il note en outre que, si les compétences ne semblent pas toutes exister localement, AMF s'investit et met en place un dispositif de mise en relation des entreprises locales avec les entreprises internationales avec la CCI et que l'entreprise aurait tout intérêt à le dire et le montrer.

Concernant l'interpellation sur la concertation, il rappelle qu'aujourd'hui, 60 cartes T sont revenues aux maîtres d'ouvrage, et que la participation n'est pas toujours au rendez-vous. Il incite les associations et acteurs présents à créer des formes de concertations locales, à travers le dispositif de débat autoporté et l'accompagnement par les garants et le maître d'ouvrage.

**François GLAISNER, AMF**, remercie les participants pour leur implication et relève la pertinence des interrogations posées qui alimentent le projet.

Fin de la réunion : 20h45.